

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du onze septembre deux mille vingt

Etaient présents : Y. BONDIER-MORET Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoints, C. ARBEZ arrivée à 20h55, V. BRIQUEZ, A. COLLE, V. DEFFRADAS, B. DUBREZ, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, A. GAUTHIER, S. MARTIN, B. NOUGIER, R. PERRIER, R. TEDOLDI.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal devant renouveler le bureau de l'Association foncière établit la liste des membres du bureau.

Arrivée de Carine ARBEZ

Délégations de compétence

Le Maire signale que les délégations accordées précédemment doivent être précisées.

Le Conseil Municipal fixe un montant maximum concernant les autorisations d'urbanisme et donne délégation de toutes les compétences aux adjoints afin de suppléer le Maire.

Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire expose que certains ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement et d'investissement, concernant le budget commune. Ces modifications concernent : des ajustements d'imputation comptable, une augmentation de crédits et une régularisation concernant un amortissement.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces mouvements de crédits.

Lotissement Sur le Pré

Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 10 août 2020, une étude géotechnique préalable doit être annexée à l'acte de vente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis avec un cabinet d'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle n° 9 à Mme Léa CAILLON et M. Léo VINET pour la somme de 47 000 € TTC.

Ski

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON expose différentes décisions à prendre en préparation de la saison de ski à venir, notamment : la convention avec l'Espace Nordique Jurassien (ENJ), la grille tarifaire des forfaits nordiques proposée par Espace Nordique Jurassien pour la saison 2020 – 2021, la demande de subvention au Conseil Départemental pour la promotion de la filière nordique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Demande de subvention

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade a augmenté ses taux des 3 taxes ménages de deux fois 2%, au titre de 2011 et 2012. En compensation, la commune reçoit de la part de la Communauté de Communes une subvention de fonctionnement du même montant soit la somme de 7 782 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite une subvention de fonctionnement à la communauté de communes Haut-Jura Arcade.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de 300 € pour l'achat d'instruments
- les subventions annuelles au Comité des Fêtes de La Doye et au Souvenir Français
- une subvention d'un montant de 924 € au COS pour la participation au CNAS 2020 concernant 7 agents
- la somme de 1935 € répartie en plusieurs subventions au bénéfice de différentes associations à caractère social.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions, accepte de verser une subvention annuelle pour le Noël des enfants de 900 €.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas verser de subvention aux Sapeurs-Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours catastrophe français (GSCF), ni à la Maison SPA de Lons-le-Saunier. La SPA de Morez est subventionnée via le Syndicat Mixte du Haut-Jura. Bénédicte BOURGEOIS signale que les personnes qui le souhaitent peuvent promener les chiens de la SPA de Morez, se renseigner auprès de la SPA.

Indemnités de gardiennage

Le Conseil Municipal prend acte que le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, pour un gardien ne résidant pas dans la commune, est de 120.97 €.

Règlement intérieur

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur doit être mis en place pour les communes de plus de 1000 habitants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Bellefontaine

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau de SIE du lac de Bellefontaine, ainsi que la fiche de synthèse annuelle de la qualité de l'eau en 2019.

Le Maire signale qu'il a été élu vice-président du SIE de Bellefontaine.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de deux droits de préemption urbain concernant une vente située en zone UB et 1AU. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Le Maire présente une proposition d'achat de parcelles au titre du droit de préférence en tant que propriétaire limitrophe. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'acheter ces parcelles.

Transfert de pouvoirs de police spéciale

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions concernant les pouvoirs de police spéciale. Ces pouvoirs de police peuvent être transférés au président de la communauté de communes dans le cadre des compétences dévolues à la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ que le Centre des Impôts a établi la liste des commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs, sur proposition du Conseil Municipal.
- ✓ que des travaux de réfection du bardage sont prévus au 27 Grande Rue. Le Conseil Municipal approuve l'accord de principe donné par le Maire à la Copropriété.
- ✓ du passage de la manifestation « Rallye Touristique 2020 » le 12 septembre 2020 sur la commune.

- ✓ que, suite à plusieurs sollicitations de la Mairie, le SICTOM a remplacé deux conteneurs à verre en mauvais état.
- ✓ de l'attribution par la Préfecture du Jura d'une subvention à l'ALSH dans le cadre des « Vacances apprenantes ».
- ✓ qu'un arrêté préfectoral interdit l'emploi du feu, le Jura étant situé en risque élevé. Une campagne de prévention contre le risque incendie est mise en place. Le Conseil Municipal rappelle que l'écobuage est interdit.

Le Maire présente le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le Maire donne lecture d'un courrier

- ✓ de la société Ithéa présentant des statistiques de la commune.
- ✓ de la Fédération Départementale de Chasse concernant le retrait de propriétés de l'action de chasse de l'ACCA de Longchaumois. L'ACCA a élu un nouveau bureau, Serge Mignottet est le nouveau président.
- ✓ de Monsieur le Maire de Lamoura concernant un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB).
- ✓ de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs et Bourgogne Franche-Comté. Une présentation de leur activité aura lieu vendredi 25 septembre 2020.
- ✓ de remerciements de condoléances

Le Maire informe que la Foire d'Automne aura lieu dimanche 4 octobre, sauf contrordre des services de l'Etat. La Foire Bio est également maintenue les 17 et 18 octobre 2020.

Le Maire informe que les délégués au Comité Syndical du SIDEC ont été élus. Yann Bondier-Moret, Gérard Bonnet, Roger Caldas et Laurent Mérat sont élus délégués pour le canton de Morez.

Bénédicte BOURGEOIS présente le compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accompagnement de Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) et informe qu'elle a été élue vice-présidente.

Séance levée à 0h20

Fait en Mairie, le 9 octobre 2020

La Secrétaire de séance

Vanessa DEFFRADAS